

LIVRET D'ACCUEIL



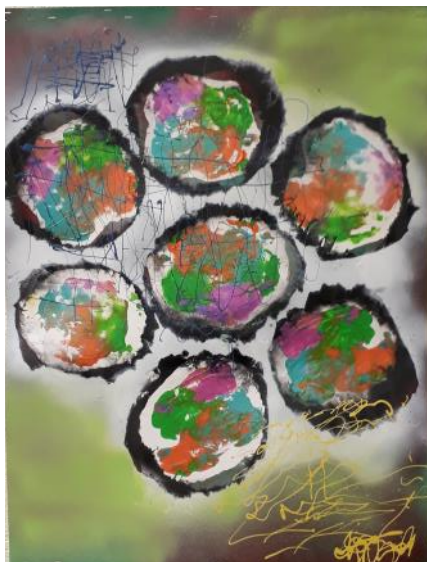
savs

samsah

SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT
A LA VIE SOCIALE

SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT
MEDICO-SOCIAL POUR
ADULTES HANDICAPES

Le BOCAGE



CREATEUR DE LIEN SOCIAL

22 rue Docteur Arsène Mignen
LES ESSARTS
85140 ESSARTS EN BOCAGE

Tél 02 51 34 17 47

Fax 02 51 06 00 00

savs.samsah@afdaeim.org

Vous voulez mieux découvrir le SAVS et le SAMSAH le Bocage.

Ce Livret d'accueil va vous donner les informations nécessaires pour connaître le fonctionnement de ces services.



La mission du SAVS est d'apporter une assistance éducative, effectuer un accompagnement social en milieu ouvert (logement personnel) et aider au développement de l'autonomie dans la vie quotidienne.

Le SAMSAH propose en plus accompagnement médical, paramédical et psychologique.

Vous découvrirez l'association AFDAEIM à laquelle nous appartenons, avec les autres établissements sur la Vendée.

Nous indiquerons aussi quelles sont les démarches à effectuer pour intégrer ces services, les modalités de prise en charge avec les divers documents d'adhésion et de suivi.

Nous présenterons les différents types d'accompagnement avec les multiples domaines d'intervention.

Vous saurez également qui fait partie de l'équipe, les horaires du service, les méthodes de travail pour vous suivre en respectant vos souhaits et vos attentes.

Enfin, un résumé du règlement de fonctionnement exposera les repères sur lesquels chacun doit s'appuyer pour profiter au mieux des services du SAVS et du SAMSAH le Bocage.

***Tenez vous informé de l'actualité
du SAVS SAMSAH***

www.afdaeim.org

Le mot du Directeur Général

L'AFDAEIM (Association Familiale D'aide aux Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux) s'est donné comme mission d'accueillir et de prendre en charge des personnes handicapées mentales, de se préoccuper de leur avenir et de rechercher, pour tous, les moyens susceptibles d'assurer leur intégration dans la collectivité.

L'AFDAEIM a œuvré pour que le SAVS et le SAMSAH soient créés et pour qu'ils se développent. L'association a le souci permanent de les savoir adaptés aux attentes des usagers et capable de répondre à leurs besoins.

Innovant, le SAVS était précurseur sur la Vendée en 1997. Avec les lois du 2 janvier 2002 et du 11 février 2005, le SAVS a acquis une reconnaissance départementale et a vu sa mission fixée dans un cadre légal. En 2018, un SAMSAH est venu compléter cette offre pour des usagers nécessitant un accompagnement médico-social adapté comprenant des prestations de soins.

L'accueil de personnes handicapées, au sein des établissements et services de l'AFDAEIM, se fait sans limite de temps. L'équipe éducative et para-médicale met en place des accompagnements adaptés, permettant aux usagers d'évoluer sur différents types d'hébergement, en fonction de leurs capacités et de leurs besoins (y compris médicaux).

Vous serez le bienvenu au sein du SAVS SAMSAH le Bocage où les professionnels vous aideront à construire votre projet de vie. Ce livret d'accueil, vous apportera les renseignements utiles sur le service.

Au-delà de ce qui est écrit dans ce document, vous trouverez auprès de l'équipe une qualité d'écoute, un soutien, un intérêt à partager du temps avec vous.

Bonne route au SAVS SAMSAH le Bocage

L'association AFDAEIM

Créée en 1962, l'association AFDAEIM a son siège social à Stains (93). Elle est constituée majoritairement de parents d'enfants ou d'adultes handicapés. Mr PAVAGEAU en est actuellement le Président.

L'association gère 7 établissements et services dont 5 en région parisienne (IME, ESAT, Foyer de Jour, une Section d'Adaptation Spécialisée et un SAVS).

A partir de 1972, l'ESAT Yon et Bocage et le Foyer le Bocage ont été créés aux Essarts. Cette implantation en Vendée s'explique du fait de l'origine vendéenne de plusieurs parents fondateurs de l'association.

Les établissements en Vendée

Aujourd'hui, Mr BOUDOUX est le Directeur Général de l'association. Aline ROUSSIERE est Directrice du pôle Vendée de l'AFDAEIM.

L'ESAT Yon et Bocage fait travailler 125 personnes sur 2 lieux :

Site des Essarts



(6 ateliers avec 74 personnes)

- . Informatique / numérisation
- . Mécanique
- . Sous-Traitance Industrielle
- . Couture
- . Restauration - Entretien locaux
- . Espaces Verts

Site de la Roche sur Yon (Acti-Sud)



(2 ateliers avec 51 personnes)

- . Blanchisserie
- . Espaces Verts



Le **Centre d'Habitat le Bocage** est composé de plusieurs unités d'hébergement collectif (60 rue Dr Arsène Mignen) et du SAVS SAMSAH (22 rue Dr Arsène Mignen) dans le bourg des Essarts :

- . Le Foyer d'Accueil Médicalisé (10 places)
- . Le Foyer de vie (15 places + 1 d'urgence)
- . Le Foyer d'hébergement (16 places)
- . L'Accueil de Jour (6 places)
- . Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (24 places)
- . Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (7 places)

*SAVS SAMSAH
le Bocage*

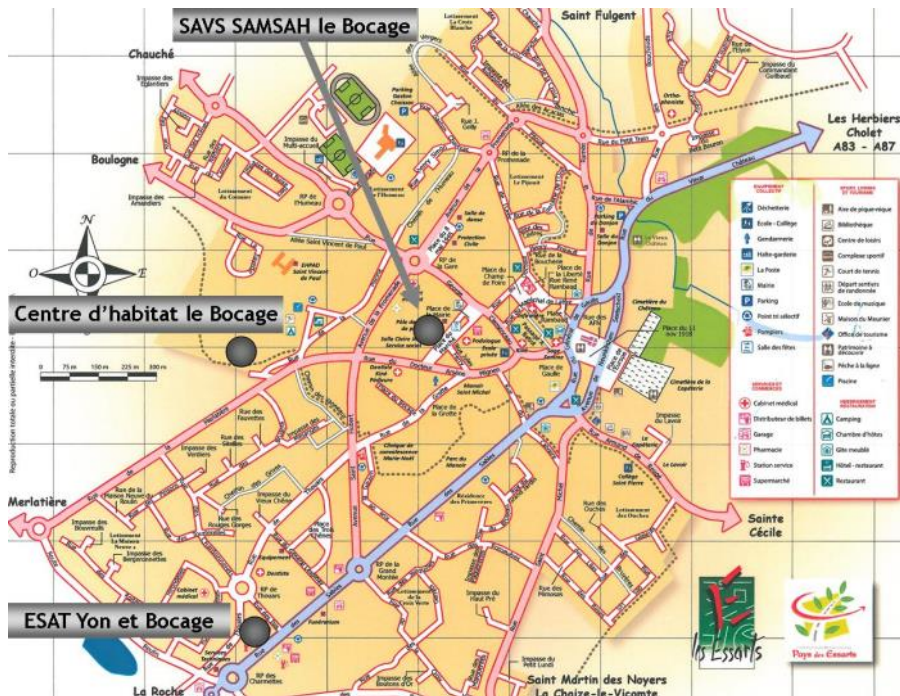


Le SAVS, anciennement nommé SAED (Service d'Assistance Educative à Domicile) a été créé en 1997 avec 16 places. L'objectif était d'offrir une alternative pour des personnes handicapées entre une vie totalement autonome sans aide et un placement dans une institution (Foyer d'Hébergement). En 2000, puis 2009, le service s'est étendu pour atteindre 24 places aujourd'hui.

Face à des problématiques médicales de plus en plus présentes chez les usagers, un projet de médicalisation de places a été déposé. Début 2018, l'ARS a validé le financement de 7 places SAMSAH. Le SAVS et le SAMSAH peuvent donc accueillir conjointement 31 personnes.

Les établissements vendéens de l'AFDAEIM emploient, environ, 80 personnes sur différents postes (encadrement, éducatif, médical, administratif, services généraux).

Situation géographique des établissements sur les Essarts



Comment être suivi par le SAVS SAMSAH le Bocage ?



Il faut remplir certaines conditions pour être admis au SAVS SAMSAH :

- . Posséder une orientation de la CDAPH mentionnant SAVS ou SAMSAH,
- . Habiter sur les Essarts ou à proximité (10-15km).

Pour intégrer le service, il faut suivre plusieurs étapes :

- 1) Rencontrer le Directeur adjoint, la psychologue et un travailleur social ou l'infirmier
- 2) Remplir un questionnaire d'admission et fournir des éléments médicaux,
- 3) Etude de votre dossier et validation de l'équipe pluridisciplinaire du SAVS SAMSAH selon adéquation des besoins de l'utilisateur et des capacités d'intervention du service,
- 4) Attendre qu'une place se libère.



Il est possible d'effectuer un accueil temporaire pour vérifier l'intérêt et vos capacités pour être suivi par le SAVS SAMSAH le Bocage.

Comment se déroule l'accompagnement ?

Accueil - Signature des documents de prise en charge

La prise en charge par le SAVS SAMSAH le Bocage démarre avec la signature de différents documents par vous-même et/ou votre mandataire judiciaire :

- le Contrat d'adhésion (contrat de séjour), et son avenant pour ceux vivant en logements collectifs (détails des conditions de sous-location),



- le Règlement de fonctionnement. Il vous sera transmis également un résumé illustré : « Règles de vie au SAVS SAMSAH ».

Dans le souci de veiller à l'information sur les droits fondamentaux et les voies de recours, le Directeur adjoint vous donnera la charte des droits et libertés ainsi que la liste départementale des personnes qualifiées.

Une fiche d'information sur le protocole de signalement de la maltraitance, au sein de l'établissement, est transmis à l'arrivée.

Type d'hébergement : (logements personnels - habitats collectifs)

Les usagers du service habitent des logements sous différentes formes : propriétaires ou locataires de logements individuels, sous-locataires de l'AFDAEIM sur 2 habitats collectifs (Maison des Tilleuls et Maison des Verdiers).

Ces différents modes d'hébergement impliquent des accompagnements adaptés aux besoins des adultes.

Logements individuels

Vous avez choisi votre logement, êtes locataire et donc assuré personnellement sur cette habitation. Vous vivez seul ou en couple.

Vous êtes autonome pour les actes de la vie quotidienne (alimentation, ménage...). Des repas (fabriqués par la cuisine du Centre d'Habitat le Bocage) peuvent cependant être fournis sur commande.



En fonction de votre projet personnalisé, nous pouvons intervenir 1 à 2 fois par semaine, au domicile, pour prendre le temps de dialoguer mais aussi apporter un soutien éducatif sur des besoins précis (alimentation, santé, ménage, loisirs, soutien moral...).

Le rôle du service, c'est aussi de pouvoir porter assistance, de vous rassurer, en cas de difficultés.

Habitats collectifs

Les chambres sont des lieux privés que vous pouvez aménager à votre convenance. Les autres lieux, meublés avec du mobilier communautaire, sont partagés entre les colocataires.

Pour le rangement et le ménage des pièces communes, un planning est établi pour que chacun y participe.

Chaque personne prépare individuellement son repas et fait ses courses.



Maison des Tilleuls



Cette maison, dans le centre des Essarts, est habitée par 6 personnes. La présence éducative est importante avec un passage journalier. Un éducateur partage le repas avec les adultes presque tous les soirs et le week-end.

C'est une maison « tremplin » pour développer des apprentissages afin d'accéder à un logement autonome.

Maison des Verdiers



Dans le centre des Essarts, 2 adultes sont en co-location, dans une maison « relais ». L'objectif est de réduire l'isolement, de leur redonner un rythme de vie satisfaisant au niveau des tâches quotidiennes, des horaires de travail.

Participation financière

La majeure partie des frais de fonctionnement du SAVS SAMSAH sont pris en charge par le Conseil Départemental et l'ARS. Chaque usager doit déposer une demande d'aide sociale auprès de la mairie du lieu de résidence.

Il reste à votre charge des frais de fonctionnement du service (12,00€), les frais de sous-location pour les usagers des maisons communautaires et les frais éventuels de repas, sorties, déplacements pour les loisirs. Les tarifs sont joints en annexe du Contrat d'adhésion.

En ce qui concerne les transports pour des consultations médicales, le service assure gratuitement le transport et l'accompagnement (en fonction de la nécessité de présence d'un professionnel).

Une prise en charge individualisée

Projets Personnalisés

A l'issue des 6 premiers mois de présence sur le SAVS SAMSAH, un **projet individuel est élaboré** en fonction des besoins et attentes de l'utilisateur. Pour élaborer ce document, les professionnels vous questionnent pour retracer votre parcours de vie, définir l'accompagnement à mettre en place. Ce projet est co-construit entre l'utilisateur et ses référents.



A **chaque trimestre**, vous aurez un **entretien de suivi du Projet Personnalisé**. Vous validerez les modifications apportées au Projet Personnalisé en signant, avec les référents, le bilan de cet entretien.

Tous les 2 ans, le Projet Personnalisé sera réécrit. Les référents effectuent d'abord, avec vous, un bilan de la période écoulée depuis l'ancien projet. Dans un 2ème temps, vous remplissez conjointement, avec vos référents, une grille d'identification des besoins. Partant de l'évolution de votre situation et de vos nouvelles demandes, un nouveau Projet Personnalisé sera élaboré et mis en place. Ce nouveau Projet Personnalisé est signé par l'utilisateur, un référent éducatif et le Directeur Adjoint du Centre d'Habitat.

Synthèses

Pour le renouvellement de l'orientation SAVS SAMSAH auprès de la MDPH, nous effectuons avec vous un bilan de votre parcours lors d'une synthèse. Cela sera fait en commun avec l'ESAT Yon et Bocage si vous y travaillez (dans ce cas, renouvellement orientation ESAT).

Confidentialité - Accès à votre dossier

L'ensemble du personnel du SAVS SAMSAH, y compris les stagiaires, sont soumis à une obligation de réserve.

Vous avez accès, sur demande auprès du Directeur Adjoint, à votre dossier qui centralise les informations nécessaires à votre accompagnement (pièces administratives, suivi éducatif, suivi de santé...).

Expression de votre avis au sein du service

Vous êtes invité, tout au long de votre accompagnement par le service, à participer à la vie du SAVS SAMSAH :

- proposition d'idées de sorties ou d'activités pour les week-ends,
- réunions hebdomadaires, au sein des maisons communautaires pour échanger avec les autres sous-locataires sur la vie commune dans ces logements,
- le Groupe d'expression : les usagers élus donnent leur avis et font des propositions sur des sujets concernant le fonctionnement du SAVS SAMSAH le Bocage (organisation interne, vie quotidienne, activités, sorties).



Le Groupe d'expression

Le Groupe d'expression (similaire au CVS, Conseil de la vie sociale) favorise la participation et l'expression des personnes handicapées accueillies dans un service social ou médico-social.

Il est composé de 4 usagers (dont au minimum une personne du SAMSAH) et d'1 représentant des familles au sein de l'association AFDAEIM. Les représentants des usagers sont élus pour 3 ans par vous-mêmes.

Ce conseil se réunit, 4 fois par an, avec le Directeur adjoint et l'éducateur référent du SAVS SAMSAH. Au préalable, l'éducateur référent aura rencontré les représentants des usagers pour les aider à élaborer l'ordre du jour. Un compte-rendu sera affiché pour consultation au bureau du SAVS SAMSAH.

Fin de la prise en charge

Vous pouvez être amené à quitter le service, conformément au Contrat d'adhésion pour les raisons suivantes :

- nécessité d'aller dans une structure plus adaptée à vos besoins (pour des raisons médicales, un besoin de prise en charge plus contenante...),

- décision de la CDAPH (plus d'orientation SAVS ou SAMSAH).
- plus besoin des services (acquisition d'une autonomie suffisante ou souhait d'arrêter l'accompagnement pour des raisons personnelles), en accord avec le protecteur juridique,

Cette décision peut être un choix de votre part, prise par les services ou d'un commun accord.

Si vous désirez quitter les services, vous devrez transmettre une demande écrite. Vous rencontrerez ensuite le Directeur adjoint avec votre mandataire judiciaire, le cas échéant. Nous vous proposerons une période d'observation de 3 mois sans contacts. Ce délai vous permettra de vérifier votre autonomie, l'absence de besoins envers le service.

Quels accompagnements par le SAVS ?

Les interventions de l'équipe éducative du SAVS permettent de renforcer l'autonomie et l'insertion dans la vie locale. Ainsi, on peut :

Habiter dans un logement en ville



Le service peut vous aider dans la recherche d'un logement, puis dans son aménagement pour vous y sentir bien.

Maintenir ou développer les savoir-faire domestiques

Les éducateurs vous accompagnent au quotidien dans des apprentissages concrets pour être plus autonome : élaboration d'un menu équilibré et d'une liste de courses, préparation d'un repas simple, utilisation d'appareils électro-ménagers, maintien d'un logement propre, rappel des consignes de sécurité...

Faire des démarches administratives et gérer son budget

Si vous voulez une aide pour lire ou écrire un courrier, les éducateurs sont présents. Ils vous apportent également des informations sur vos droits ou sur des démarches auprès d'organismes (CAF, MDPH, CPAM, Mutuelle...).

En accord avec les protecteurs juridiques, le service peut aussi vous proposer une aide éducative pour la gestion et la répartition de votre argent disponible. Pour tout achat important, nous leur transmettons une autorisation de dépenses qu'ils devront valider au préalable.



Organiser ses loisirs, activités sportives ou culturelles

En fonction de vos envies, nous vous conseillons pour pratiquer des activités au sein des associations sur les Essarts. Les week-ends, nous organisons des sorties, animations tenant compte de vos idées.

Enfin, nous pouvons vous aider à choisir un séjour de vacances.



Prendre conscience de sa santé

Durant les semaines de travail, le SAVS organise une navette vers l'ESAT pour transporter des adultes rencontrant des problèmes de mobilité.

Les éducateurs peuvent vous sensibiliser sur votre présentation personnelle et donc intervenir sur l'hygiène ou la tenue vestimentaire.

En fonction de l'évolution de votre santé, nous cherchons à mettre en place, avec vous, un suivi médical, psychologique ou psychiatrique.

Quels spécificités pour le SAMSAH ?

En plus des interventions de l'équipe éducative du SAVS, les usagers du SAMSAH bénéficient d'un accompagnement para-médical (infirmier, aide-soignante et psychologue) :

- . coordination de vos soins, accompagnement à la prise de rendez-vous médicaux, distribution des traitements,
- . soins médicaux courants,
- . soutien moral dans les périodes de fragilité psychique,
- . actions de prévention autour de l'hygiène, la santé physique et mentale.



Comment fonctionne le SAVS SAMSAH ?

Contacts avec le service

Les services sont ouverts tous les jours de l'année, sauf le 25 décembre et le 1er janvier. Les professionnels sont présents et joignables :

Sur les semaines de fermeture de l'ESAT, les horaires des éducateurs sont adaptés pour proposer des activités. Les jours fériés, les ho-

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
8h-12h	8h-12h	8h-12h	8h-12h30	8h-12h30		
14h-21h30	14h-21h30	14h-21h30	17h30-21h30	13h30-19h30	11h-19h	13h30-20h30

raires des dimanches s'appliquent.

Les éducateurs sont en interventions sur les Essarts et peuvent être contactés sur les portables du service. En cas de besoin urgent, ils vous rencontrent rapidement à votre domicile ou au bureau.

Les lundis, mercredis et vendredi, les éducateurs tiennent une permanence au bureau de 17h15 à 18h15. C'est l'occasion de discuter de demandes non urgentes et de régler des démarches administratives.

Les professionnels de soin du SAMSAH sont présents uniquement en semaine, en journée de 8h30 à 19h15 (coupure le midi).

En dehors des heures d'ouverture du service, vous pouvez appeler les cadres d'astreinte pour des situations d'urgence. Le Foyer Médicalisé (02-51-62-98-45) pourra vous donner ses coordonnées téléphoniques.



Suivi individualisé

La mission du SAVS SAMSAH est de développer une prise en charge adaptée à chaque personne. Pour vous accompagner dans vos projets, **2 éducateurs référents** vous suivent plus particulièrement. Ils sont les interlocuteurs privilégiés pour prendre contact avec votre famille, les mandataires judiciaires ou autres partenaires.

Pour les usagers du **SAMSAH**, le binôme de référents sera composé d'un éducateur et d'un professionnel de soin (infirmier ou aide-soignante).

Tous les 3 mois, ils vous rencontrent pour un **entretien de suivi du Projet Personnalisé**. Ces rencontres permettent d'échanger sur le quotidien, de vérifier le déroulement de vos différents projets en vous aidant à les adapter si besoin.

Pour les adultes vivant en logement autonome, un éducateur vient 1 ou 2 fois par mois à votre domicile pour partager un **repas**. Ce temps convivial permet de maintenir des contacts réguliers avec l'équipe. Ponctuellement, ce repas peut se dérouler à l'extérieur.



Tous les mois, nous vous remettons plusieurs **documents** pour vous informer du fonctionnement du service et des rencontres prévues.

- *Présence professionnels* : planning sur le mois des présences journalières des éducateurs et professionnels de soin (matin, soir, week-end) ainsi que le planning des cadres de permanence,

- *Tickets* : repas, entretien référent, rendez-vous extérieur (médicaux ou partenaires). A l'avance, on vous remettra à chaque fois un ticket sur lequel sera indiqué le motif, le lieu, le jour et l'heure.

L'équipe du SAVS SAMSAH

Pour répondre au mieux à vos besoins et à vos attentes, le SAVS SAMSAH le Bocage vous propose les services d'une équipe de professionnels diplômés dans le domaine éducatif, médical et para-médical.

La directrice du Centre d'Habitat :

- elle est chargée de la coordination des différents services du Centre d'Habitat,
- elle assure la responsabilité administrative, technique et financière des structures,
- elle valide les entrées dans le service et les fins de prise en charge au SAVS SAMSAH.

Le directeur adjoint (responsable des services d'hébergement des ouvriers d'ESAT dont le SAVS SAMSAH) :

- il assure l'animation de l'équipe des professionnels,
- il gère les plannings d'intervention,
- il détermine les priorités d'actions quotidiennes,
- il veille à la bonne qualité de service auprès des usagers.
- il établit les factures (voir Participation financière).
- en cas de non respect du règlement de fonctionnement, il intervient pour redire les règles et si besoin poser des sanctions, en accord avec la directrice.



Les 5 travailleurs sociaux (2 Educateurs Spécialisés, 1 Conseillère en Economie Sociale et Familiale, 2 Monitrices Educatrices) :

- ils assurent l'accompagnement social sur le terrain,
- ils coordonnent la mise en œuvre des projets personnalisés,
- par leurs conseils éducatifs, ils font en sorte que vous soyez le plus possible acteur de votre projet de vie.

Les professionnels de soin pour les usagers du SAMSAH

L'infirmier et l'aide-soignante :

- ils assurent le suivi médical des usagers (coordination des soins, prise des rendez-vous, accompagnement en fonction des besoins),
- ils préparent et distribuent les médicaments,
- ils animent des ateliers d'éducation et de prévention à la santé.

La psychologue :

- elle participe aux entretiens d'admission,
- elle peut rencontrer les personnes fragiles psychologiquement de façon ponctuelle ou régulièrement.



En plus de ces personnes, vous pourrez parfois rencontrer des éducateurs remplaçants mais aussi des stagiaires, en formation médico-sociale, qui veulent découvrir le fonctionnement du SAVS SAMSAH.

L'organisation du travail des professionnels

L'équipe utilise un logiciel « FOCAT » où nous regroupons toutes les informations vous concernant.

Les professionnels interviennent en alternance sur le service et il est nécessaire de diffuser en continu les informations utiles à tous les membres de l'équipe. Nous avons donc mis en place **des transmissions informatiques** pour chaque usager. Nous y indiquons les faits importants de la journée pour (quotidien, médical, partenaires...).

Un **agenda informatique** pour noter les événements sur le service, les tâches à effectuer, vos rendez-vous (avec ou sans accompagnement du service), absences du service.



Tous les jeudis, de 13h30 à 17h30, l'équipe du SAVS SAMSAH se réunit pour échanger sur vos situations afin d'adapter nos prises en charge. Lors de cette **réunion d'équipe**, les professionnels :

- organisent le fonctionnement du service, planifie les accompagnements (rendez-vous médicaux, repas, entretiens référents...),
- réfléchissent aux actions à développer,
- mettent en place de nouveaux outils,
- préparent les projets individualisés.

En fonction de votre projet, nous sommes amenés à échanger régulièrement avec des **partenaires** :

- les moniteurs de l'ESAT Yon et Bocage,
- les protecteurs juridiques,
- les associations locales,
- les médecins et autres partenaires médicaux.



Nous sommes également à l'écoute pour discuter avec votre famille, si vous le souhaitez. Pour cela, il faut prendre rendez-vous avec les professionnels pour programmer ce temps.

Quelles sont les règles de vie dans le service ?

Lors du démarrage du suivi sur le SAVS SAMSAH, vous signerez un règlement de fonctionnement qui définit les règles de fonctionnement et d'organisation dans le service. Vous avez donc adhéré à notre fonctionnement et vous êtes engagés à respecter ce règlement.

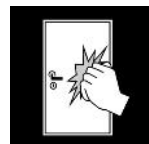
Suite à votre demande d'intégration, nous visons à mettre en place un cadre permettant la réalisation du projet personnalisé. L'objectif est aussi de faciliter la vie en collectivité pour chacun tout en respectant les libertés individuelles.

Voici les points essentiels du règlement de fonctionnement.

Logement

Chacun doit assurer l'entretien de son logement ou de sa chambre (maisons communautaires). Votre responsabilité sera engagée en cas de dégradation (Etat des lieux signé avec le bailleur ou l'AFDAEIM).

Les professionnels doivent pouvoir accéder au domicile des usagers afin d'assurer leur mission, en particulier pour porter assistance. Un double des clés doit donc leur être fourni. L'équipe s'engage à prendre toutes les précautions d'usage avant de pénétrer dans les logements (frapper à la porte, s'annoncer).



Hygiène et santé

En accord avec l'usager, les professionnels peuvent engager toute intervention préventive ou curative en matière d'hygiène et de santé.

Chacun doit respecter les règles sanitaires nécessaires pour prévenir la propagation des maladies.

L'équipe peut accompagner l'utilisateur pour la prise de rendez-vous médicaux et pour les consultations. En cas d'urgence, l'adulte sera dirigé vers le CHD ou le CHS de la Roche sur Yon.

En accord avec le médecin généraliste et les protecteurs juridiques, le service a en charge d'accompagner les personnes qui ont un traitement médicamenteux et qui ne sont pas en capacité de respecter la posologie et la prise régulière. Les usagers s'engagent à être aux heures de distribution des médicaments. Ils doivent fournir les ordonnances aux éducateurs lors de tout changement de traitement.

Tenant compte de la législation française actuelle, l'usage du tabac et l'introduction de substances toxiques ne sont pas autorisés dans les lieux collectifs (bureau du SAVS, Maisons communautaires). La consommation de ces produits peut-être particulièrement dangereuse pour la santé (ex : incompatibilité avec certains traitements médicaux).



Vie en groupe et relations sociales

Chaque usager et professionnel doit avoir un comportement décent, respecter les autres et tenir compte de la vie privée de chacun.

Les relations affectives sont possibles dans les conditions normales de la société, en particulier avec le consentement de l'autre. Ces relations ne doivent pas s'exercer aux dépens des autres usagers (colocataires des maisons communautaires).

Conformément à la loi, les menaces, agressions verbales ou physiques envers une autre personne (usager, personnel, stagiaire...) ne sont pas tolérées. Elles seront toujours sanctionnées.

L'AFDAEIM est une association laïque. Dans les lieux privés, chaque usager est libre de pratiquer sa religion. A votre demande, les éducateurs peuvent vous soutenir dans des démarches religieuses.

Déplacement et visites



Les usagers sont libres d'aller et venir. De ce fait, en dehors de la présence éducative, l'établissement ne pourra pas être tenu responsable de faits (vols, dégradations...).

A tout moment les usagers doivent être en capacité de pouvoir contacter les professionnels et inversement. Ils doivent donc disposer d'un téléphone.

La majorité des usagers sont des travailleurs. En semaine, il est donc souhaitable d'être de retour, à son domicile, au plus tard à 22h.

Les absences (comprenant au moins une nuit) en dehors de la commune doivent être signalées aux éducateurs.

Non respect des règles

Le non-respect du règlement de fonctionnement impliquera dans tous les cas un entretien avec le chef de service pour un rappel des règles. Il pourra décider d'actions qui seront, selon la gravité, portées à la connaissance des mandataires judiciaires.

Le choix d'une sanction tient bien entendu compte de la gravité de la faute et d'éventuelles récidives. Elle est adaptée à la circonstance et doit avoir un sens pour l'utilisateur.

Principaux textes législatifs

Le SAVS et le SAMSAH sont des structures innovantes reconnues depuis la **loi du 11 février 2005** sur le handicap.

Selon le décret n°2005-223 du 11 mars 2005 (articles D312-162 à D312-165), **les SAVS** ont pour vocation de « *contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité* »

Selon le décret n°2005-223 du 11 mars 2005 (articles D312-166 à D312-169), **le SAMSAH** a pour vocation « *dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soin, de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées en favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, universitaires ou professionnels et l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité* ».

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale réaffirme, en particulier, les droits fondamentaux des usagers :

- Respect de la dignité, intégrité, vie privée, intimité, sécurité
- Libre choix entre les prestations : domicile / établissement
- Prise en charge ou accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé
- Confidentialité des données concernant l'utilisateur
- Accès à l'information
- Information sur droits fondamentaux et voies de recours
- Participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement

Des documents permettent la mise en œuvre de ces droits :

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et libertés
- Le contrat de séjour (ou le document contractuel)
- Le conciliateur / médiateur (liste départementale personnes qualifiées)
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement ou de service
- Le projet d'établissement ou de service
- Le conseil de la vie sociale ou une autre forme de participation des usagers

Numéros de téléphone utiles

SAVS SAMSAH Le Bocage 02-51-34-17-47

. Portable Appartements 06-11-94-55-77

. Portable Tilleuls 06-80-73-22-94

. Portable Médical (SAMSAH) 06-22-79-06-29

. Portable Directeur adjoint 06-80-73-22-97

Centre d'Habitat Le Bocage 02-51-62-84-70

ESAT Yon et Bocage 02-51-48-48-48

Mairie des Essarts 02-51-62-83-26

Gendarmerie 17

Pompiers, SAMU 112 ou 15 ou 18

Médecins des Essarts
. DUFRESNOY, FRIBAULT, LANDRY, 02-51-62-83-30
LEBOEUF, QUILLET, ROBIC

Infirmières des Essarts 02-51-06-08-93